

**SYNDICAT MIXTE
D'ETUDES POUR LA GESTION
DE LA RESSOURCE EN EAU
DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE**

**SEANCE PLENIERE DU COMITE SYNDICAL DU 22 MAI 2000
PROCES - VERBAL**

MEMBRES DU COMITE SYNDICAL PRESENTS

Monsieur BROY Claude	Conseiller Général de la Gironde Maire de Bayon sur Gironde Président du Syndicat Mixte
Monsieur BANDEL Jean-Didier	Conseiller Communautaire de la Communauté Urbaine de Bordeaux
Monsieur CAZENAVE Jean-Baptiste	Conseiller Communautaire de la Communauté Urbaine de Bordeaux
Monsieur CHALARD Jean-Pierre	Conseiller Général de la Gironde Maire de Pineuilh
Monsieur PAULY Jean	Conseiller Général de la Gironde Maire de Gironde sur Dropt
Monsieur PUJOL Patrick	Vice-Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux Maire de Villenave d'Ornon
Monsieur RENARD Alain	Premier Vice-Président du Syndicat Mixte Vice-Président du Conseil Général de la Gironde Maire de Saint-Savin

MEMBRES EXCUSES

Monsieur CARTI Michel	Conseiller Communautaire de la Communauté Urbaine de Bordeaux
Monsieur CAZABONNE Alain	Vice-Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux Maire de Talence
Monsieur PERONNAU Alain	Conseiller Général de la Gironde Maire de Belin - Beliet
Monsieur RAMBAUD Christian	Conseiller Communautaire de la Communauté Urbaine de Bordeaux
Monsieur TRUPIN Guy	Vice-Président du Conseil Général Maire de Camblanes et Meynac

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

Monsieur BOURGOGNE Pierre	Communauté Urbaine de Bordeaux
Monsieur LALIEVE Jean-Claude	Communauté Urbaine de Bordeaux
Monsieur LADURELLE Christophe	Conseil Général de la Gironde - DDAR
Monsieur RICHEUX Jacques	Payeur départemental
Monsieur HAMMEL Vincent	Agence de l'Eau Adour Garonne
Monsieur JUTAND Christophe	Agence de l'eau Adour Garonne
Monsieur de GRISSAC Bruno	SMEGREG

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 15h00 par Monsieur Claude BROY, Président du Syndicat Mixte, et qui présidera la séance à ce titre.

Monsieur le Président fait état de l'ordre du jour :

- 1/ procès-verbal de la réunion plénière du 17/02/2000 ;
- 2/ compte administratif 1999 ;
- 3/ compte de gestion 1999 ;
- 4/ affectation des résultats de l'exercice 1999 et budget supplémentaire 2000 ;
- 5/ solutions de substitution des prélèvements à l'Eocène et péréquation ;
- 6/ assistance à la maîtrise d'ouvrage pour les études ;
- 7/ questions diverses.

1/ Procès-verbal de la réunion plénière du 17/02/2000

Aucune remarque n'est formulée sur le projet de procès-verbal. Celui-ci est donc adopté à l'unanimité.

Monsieur PUJOL fait état d'une remarque quant au coût d'utilisation du modèle mathématique élaboré par le BRGM. Il juge les tarifs prohibitifs en regard des sommes investies dans ce modèle par l'Agence de l'Eau, le Conseil Général et la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Les membres du comité syndical affirment partager cette préoccupation.

2/ Compte administratif 1999

La présentation et le vote relatif au compte administratif se font sous la présidence de Monsieur PAULY doyen d'âge.

Monsieur PAULY donne la parole à Monsieur de GRISSAC pour la présentation du projet.

Le compte administratif 1999 est adopté à l'unanimité.

3/ Compte de gestion 1999

La présidence étant de nouveau assurée par Monsieur Claude BROY, celui-ci demande à Monsieur de GRISSAC de présenter le compte de gestion.

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

4/ Affectation des résultats de l'exercice 1999 et budget supplémentaire 2000

A la demande de Monsieur BROY, le rapport relatif à l'affectation des résultats de l'exercice 1999 et au budget supplémentaire 2000 est présenté par Monsieur de GRISSAC.

La présentation ne donne lieu à aucun débat et le projet est adopté à l'unanimité.

5/ Solutions de substitution des prélèvements à l'Eocène et péréquation

Monsieur BROY donne la parole à Monsieur de GRISSAC pour présenter le rapport technico-financier réalisé par les services du Syndicat Mixte sur le cas de Galgon.

Au cours de la présentation, des éclaircissements ou précisions sont apportées par Monsieur de GRISSAC à la demande des participants.

Le débat est ouvert à la suite de cet exposé.

Monsieur BOURGOGNE remarque que le surcoût de fonctionnement lié à la substitution est pour le cas de Galgon bien supérieur au 1F/m³ évoqué jusqu'ici, d'où la nécessité d'étudier plusieurs cas dans le département pour préciser l'ordre de grandeur du surcoût.

Monsieur BANNEL précise que c'est le prix final qui intéresse l'utilisateur et qu'il faut prendre garde à ne pas spécialiser les territoires et créer ainsi un déséquilibre.

Monsieur RENARD demande si les ordres de grandeur estimés pour Galgon sont transposables à toute la Gironde.

Monsieur BROY confirme qu'une solution de péréquation ne pourra être proposée que lorsque l'impact de chaque solution de substitution aura été étudié.

Monsieur RENARD précise qu'il y a des différences liées à l'hétérogénéité des modes de gestion. Il s'interroge sur la possibilité d'arriver à la transparence.

Monsieur CAZENAVE souligne qu'il serait intéressant de systématiquement détailler le prix de vente à l'utilisateur et qu'une discussion sur la péréquation ne pourra se faire de manière constructive qu'avec toutes les données.

Monsieur BROY rappelle que le Syndicat Mixte n'en est qu'à la définition d'une méthodologie d'approche et indique que la méthodologie présentée lui semble bonne.

Il rappelle par ailleurs que le Syndicat Mixte s'est positionné sur ce sujet lors d'une réunion de la Commission Locale de l'Eau et a exprimé son souhait d'être consulté avant toute décision.

S'agissant des redevances, Monsieur PAULY s'interroge sur les modalités pratiques de mise en œuvre de taux différenciés lorsqu'une collectivité exploite plusieurs ressources.

Monsieur HAMMEL lui répond que chaque ressource se verra appliquer une redevance propre.

Monsieur de GRISSAC précise qu'il faut distinguer, d'une part la modification des redevances liée à la volonté nationale pour s'approcher du principe pollueur payeur et qui modulera les taux en fonction de la rareté de la ressource sur l'ensemble du territoire, et, d'autre part, les redevances girondines visant à assurer une péréquation pour la substitution dont le fonctionnement mutualiste est plus proche du principe pollueur sociétaire.

Monsieur PAULY indique que l'analyse lui semble bonne.

Monsieur CAZENAVE indique que, dans l'idéal, la péréquation devrait être intégrale et concerner tous les usagers mais qu'un tel objectif serait une utopie compte tenu de la diversité des critères.

Monsieur RENARD précise que tous les critères sont à prendre en compte, parmi lesquels le lieu de consommation, la structure de l'habitat, l'usage domestique, industriel, agricole et que c'est le but de la démarche engagée par le Syndicat Mixte.

Monsieur PUJOL indique que la modulation des redevances doit être examinée avec précaution et précise qu'il serait inacceptable de faire payer des usagers qui ont déjà consentis des efforts par le passé.

Monsieur BOURGOGNE demande si l'exercice réalisé sur Galgon ne devrait pas aussi être mené pour les autres solutions : les alluvions et l'Oligocène. Il indique qu'il faudra porter ces données à la connaissance des industriels concernés par le projet des gravières d'Ambarès.

Monsieur de GRISSAC confirme que l'objectif du Syndicat Mixte est de disposer de données équivalentes à celles de Galgon pour les autres solutions avant l'automne même si leur faisabilité technique ne sera pas connue à cette époque.

Monsieur HAMMEL précise que l'Agence de l'Eau n'a pas de date butoir pour trancher cette question mais que l'objectif de l'automne semble bon en perspective de la réforme de la Loi sur l'Eau et de la préparation du 8^{ème} programme des agences.

Monsieur BROY pose ensuite la question des objectifs de la péréquation. Concerne-t-elle les seuls surcoûts liés à la substitution ou doit-on viser une péréquation générale? Doit-on travailler par secteur ou sur l'ensemble du département.

Monsieur PUJOL exprime son inquiétude quant à la quantité de données à collecter et à analyser.

Monsieur BROY le confirme mais demande que l'objectif de l'automne soit tenu autant que possible en se focalisant dans un premier temps sur les coûts de production.

Monsieur RENARD indique que la protection des ressources ne doit pas être éludée.

Monsieur PUJOL précise que ce sera économiquement très lourd.

En conclusion, le Comité Syndical demande :

- que la méthodologie utilisée pour le cas Galgon soit transposée aux autres solutions étudiées pour l'eau potable ;
- qu'une synthèse des données sur le prix de l'eau à l'échelle départementale soit élaborée.

Enfin, confirme sa légitimité à statuer sur les questions de péréquation.

6/ Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour les études

Monsieur Claude BROY donne la parole à Monsieur de GRISSAC pour la présentation du rapport.

Monsieur de GRISSAC précise que, comme suite à la demande formulée par le comité syndical pour qu'une mise en concurrence soit organisée entre les opérateurs publics girondins, ont été consultés, pour une mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage :

- le Bureau de Recherche Géologique et Minière (BRGM) ;
- l'Institut Environnement-Géo Ingénierie-Développement de l'Université de Bordeaux 3 (IEGID) ;
- Applications géologiques - technologies services de l'Université de Bordeaux I (AGTS).

L'IEGID n'a pas souhaité répondre. Le BRGM a fait une offre d'un montant de 171 650 F H.T. L'offre d'AGTS, une fois ramenée au nombre de réunions demandées, s'élève à 168 860 F H.T.

Les montants des offres étant proches, c'est sur la compétence des intervenants que pourrait se faire le choix.

Monsieur CAZENAVE exprime l'intérêt qu'il verrait à retenir AGTS du fait de la neutralité et de son impartialité sur le sujet.

Monsieur BROY fait remarquer d'une part que l'offre du BRGM a été revue à la baisse à la suite de cette consultation et, d'autre part, que l'offre d'AGTS inclue une semaine de technicien pour la copie des informations disponibles du BRGM.

Monsieur PAULY considère que les compétences et la connaissance régionale du BRGM justifient qu'il soit retenu.

Monsieur CAZENAVE indique que la vision nouvelle d'AGTS serait une plus value technique.

Monsieur BOURGOGNE indique que la Communauté Urbaine de Bordeaux fait appel à AGTS pour des études ponctuelles et craint que cette structure ne soit pas suffisamment étoffée en regard de l'envergure des études.

Monsieur BROY précise que le BRGM est rôdé aux processus administratifs.

Monsieur RENARD rappelle la nécessité de confier cette mission à une structure ayant de solides références.

Sollicité par Monsieur BROY, Monsieur HAMMEL exprime sa bonne connaissance des capacités du BRGM et sa méconnaissance d'AGTS. Il s'interroge sur l'expérience d'une structure universitaire en matière de maîtrise d'ouvrage.

Monsieur CAZENAVE confirme qu'il lui paraît délicat de s'en remettre toujours au BRGM.

Monsieur BROY propose que le BRGM soit retenu et met la proposition aux voix.

La proposition est adoptée à l'unanimité moins une abstention.

7/ Questions diverses

Monsieur de GRISSAC présente la proposition faite par le NANCIE d'une adhésion gratuite à cette association.

L'adhésion est décidée à l'unanimité. Le représentant du syndicat mixte sera le Président.

Monsieur de GRISSAC informe ensuite le Comité Syndical de la création, à l'échelle du bassin Adour-Garonne, d'une coordination des établissements publics territoriaux de bassin à laquelle le SMEGREG est associé.

La séance est levée à 17h00.